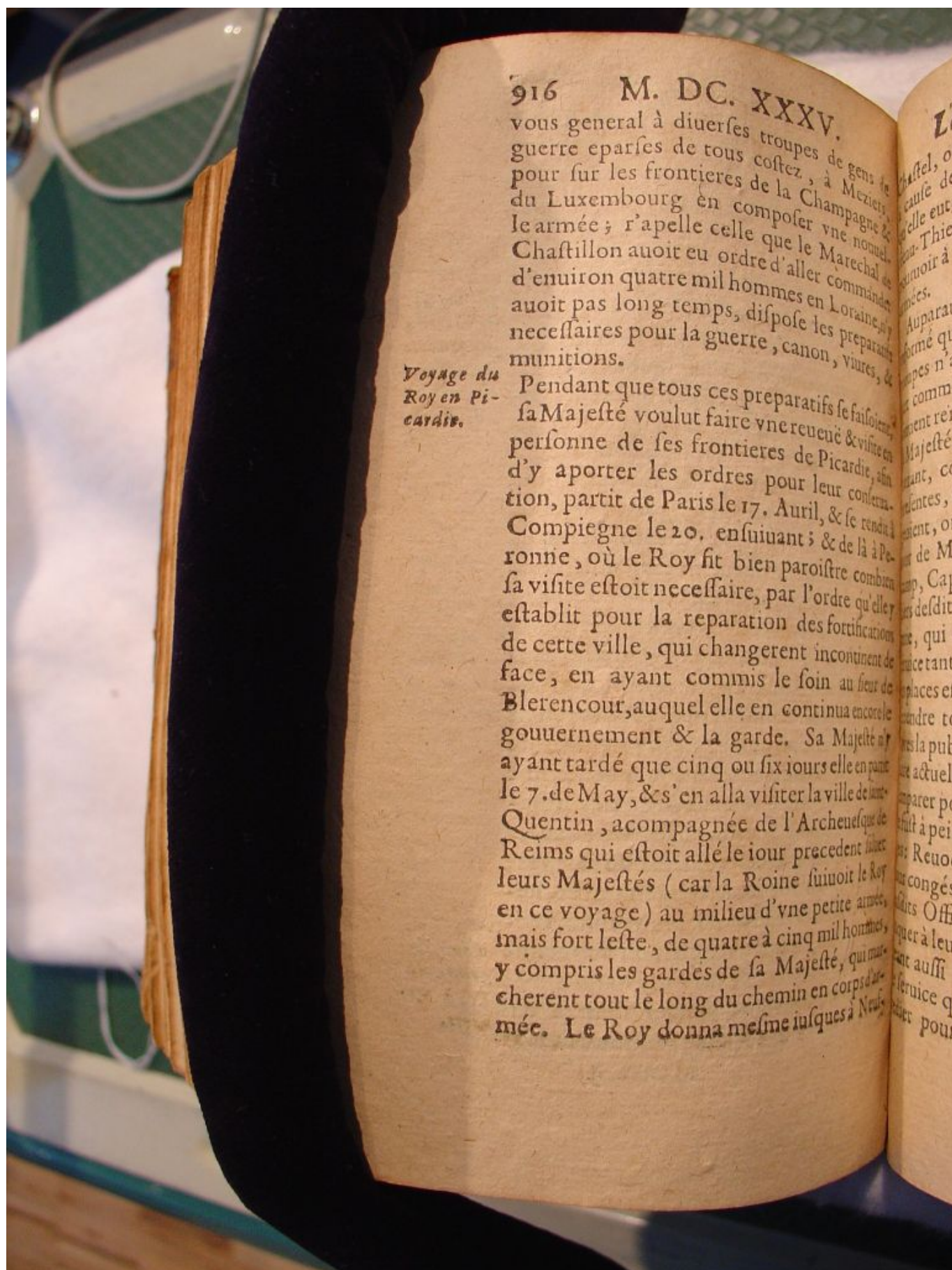


1635_0916.jpg



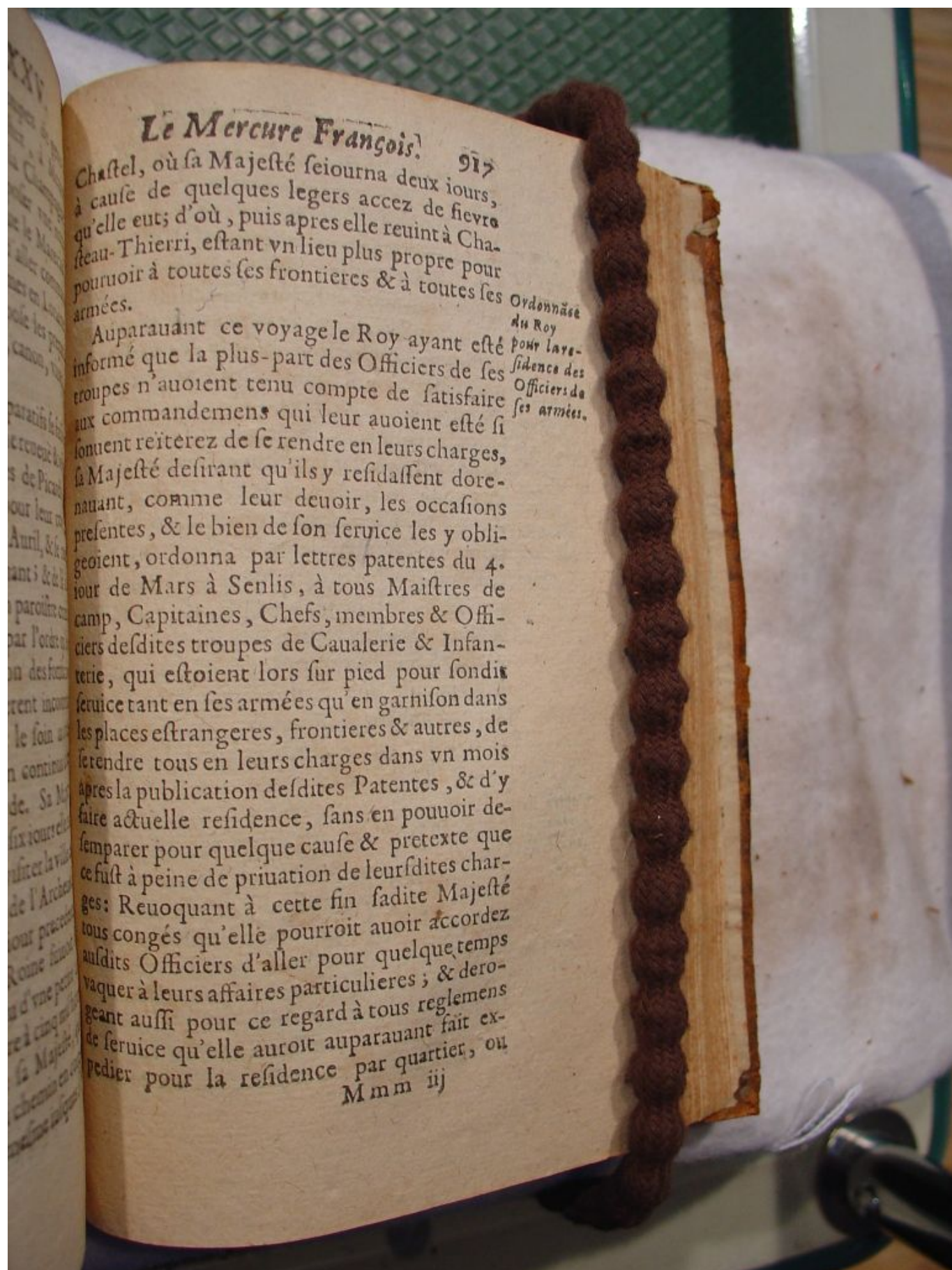
*Voyage du
Roy en Pi-
cardie.*

916 M. DC. XXXV.

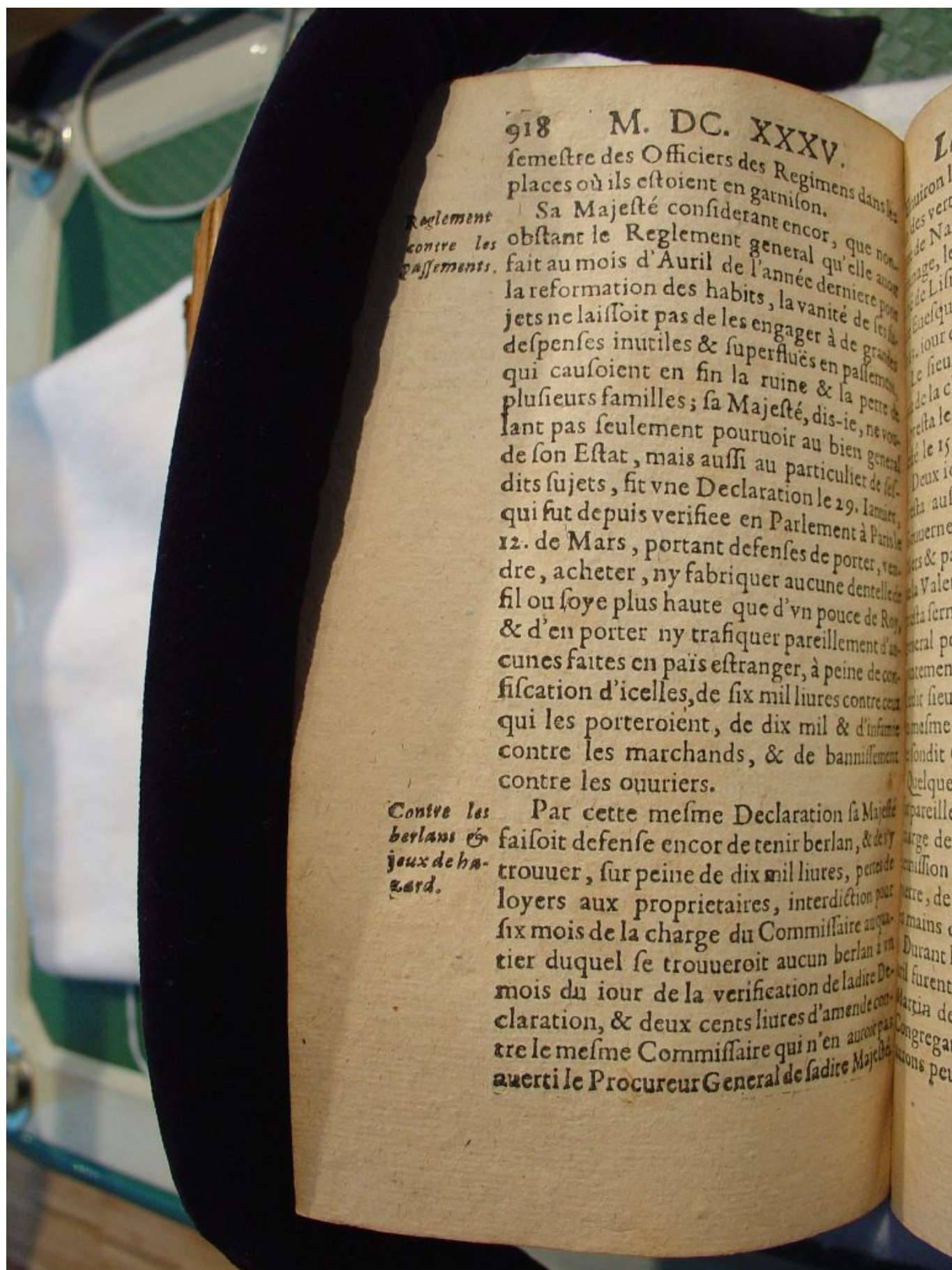
vous general à diuerses troupes de gens de
guerre eparſes de tous costez, à Mezières,
pour sur les frontieres de la Champagne &
du Luxembourg en composer vne nouuelle
armée; r'apelle celle que le Marechal de
Chastillon auoit eu ordre d'aller commander
d'environ quatre mil hommes en Lorraine, qui
auoit pas long temps, dispose les preparatifs
necessaires pour la guerre, canon, viures, &
munitions.

Pendant que tous ces preparatifs se faisoient,
sa Majesté voulut faire vne reueüe & visiter
personne de ses frontieres de Picardie, afin
d'y apporter les ordres pour leur conserva-
tion, partit de Paris le 17. Aueil, & se rendit à
Compiègne le 20. ensuiuant; & de là à Pe-
ronne, où le Roy fit bien paroistre combien
sa visite estoit necessaire, par l'ordre qu'elle y
establit pour la reparation des fortifications
de cette ville, qui changerent incontinent de
face, en ayant commis le soin au sieur de
Blerencour, auquel elle en continua encore le
gouuernement & la garde. Sa Majesté n'y
ayant tardé que cinq ou six iours elle en partit
le 7. de May, & s'en alla visiter la ville de Saint-
Quentin, acompagnée de l'Archeueſque de
Reims qui estoit allé le iour precedent avec
leurs Majestés (car la Roine suiuoit le Roy
en ce voyage) au milieu d'vne petite armée,
mais fort leste, de quatre à cinq mil hommes,
y compris les gardes de sa Majesté, qui mar-
cherent tout le long du chemin en corps d'ar-
mée. Le Roy donna mesme iusques à Neuilly pour

1635_0917.jpg



1635_0918.jpg



918 M. DC. XXXV.

semeſtre des Officiers des Regimens dans les
places où ils eſtoient en garniſon.

Reglement
contre les
passemens.

Sa Maieſté conſiderant encor, que non-
obſtant le Reglement general qu'elle auoit
fait au mois d'Auril de l'année dernière pour
la reformation des habits, la vanité de ſes ſub-
jets ne laiſſoit pas de les engager à de grandes
deſpenſes inutiles & ſuperflues en paſſemens
qui cauſoient en fin la ruine & la perte de
plusieurs familles; ſa Maieſté, diſ-ie, ne vou-
lant pas ſeulement pouruoir au bien general
de ſon Eſtat, mais auſſi au particulier de ſes
dits ſujets, fit vne Declaration le 29. Iannier,
12. de Mars, portant deſenſes de porter, ven-
dre, acheter, ny fabriquer aucune dentelle de
fil ou ſoye plus haute que d'un pouce de Roy,
& d'en porter ny trafiquer pareillement d'au-
cunes faites en païs eſtranger, à peine de con-
fiſcation d'icelles, de ſix mil liures contre ceux
qui les porteroient, de dix mil & d'infinite
contre les marchands, & de banniſſement
contre les ouuriers.

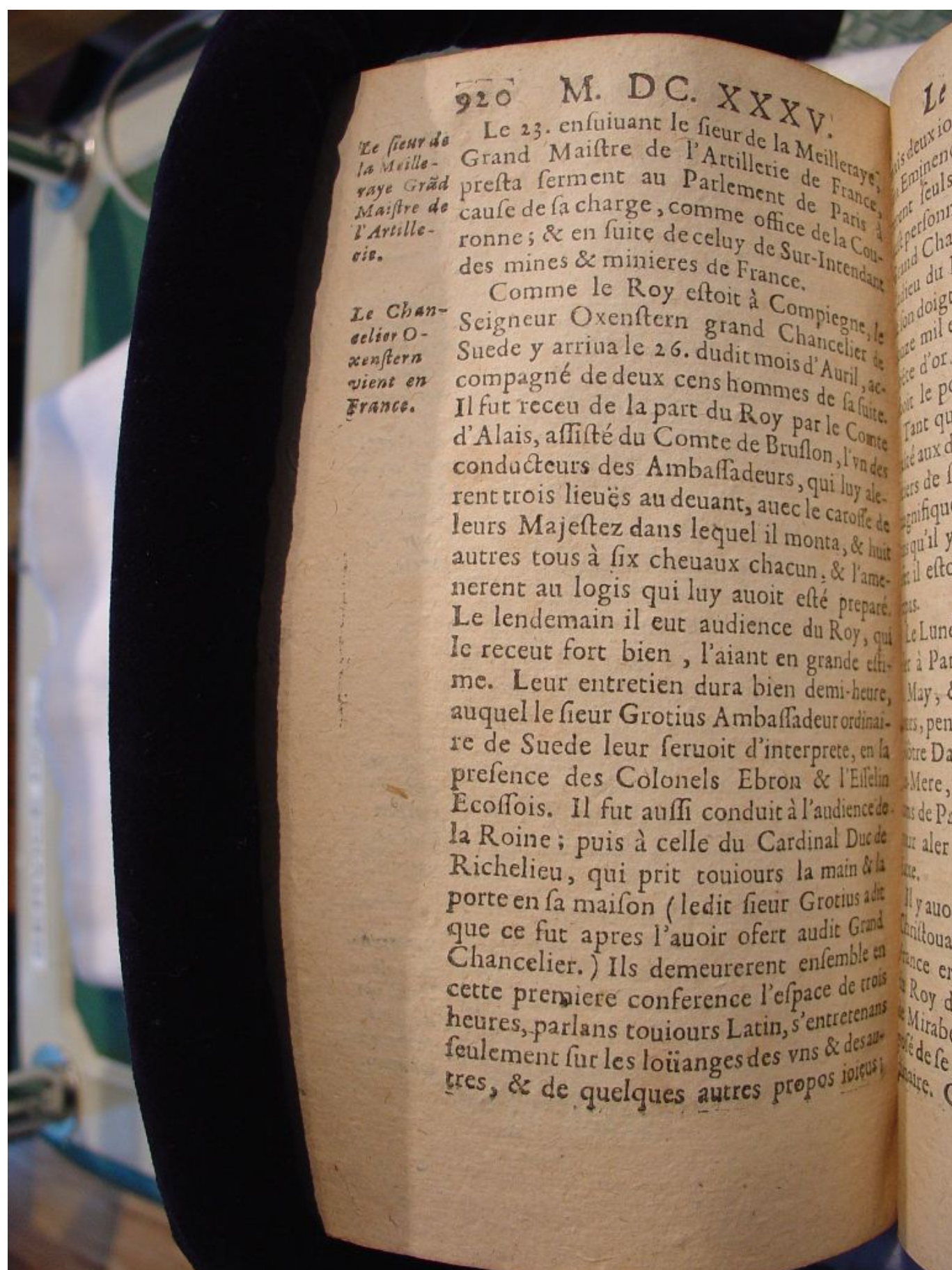
Contre les
berlans &
jeux de ha-
zard.

Par cette meſme Declaration ſa Maieſté
faifoit deſenſe encor de tenir berlan, & de
trouuer, ſur peine de dix mil liures, pour
loyers aux propriétaires, interdiction pour
ſix mois de la charge du Commiſſaire aux
tiers duquel ſe trouueroit aucun berlan à un
mois du iour de la verification de ladite De-
claration, & deux cents liures d'amende con-
tre le meſme Commiſſaire qui n'en auroit par-
auerti le Procureur General de ſadite Maieſté.

1635_0919.jpg



1635_0920.jpg



920 M. DC. XXXV.

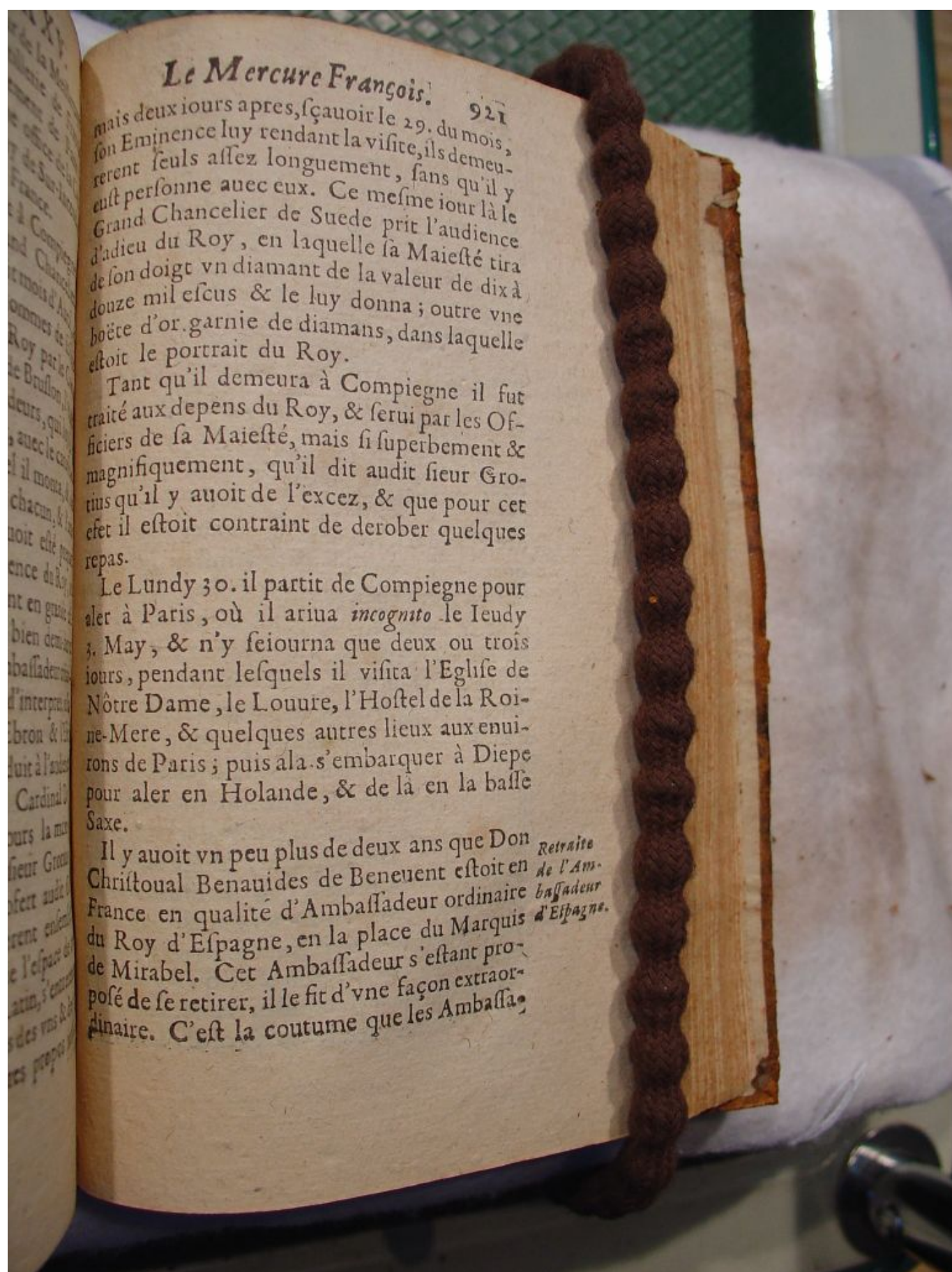
*Le sieur de
la Meille-
raye Grand
Maître de
l'Artille-
rie.*

*Le Chan-
celier O-
xenstern
vient en
France.*

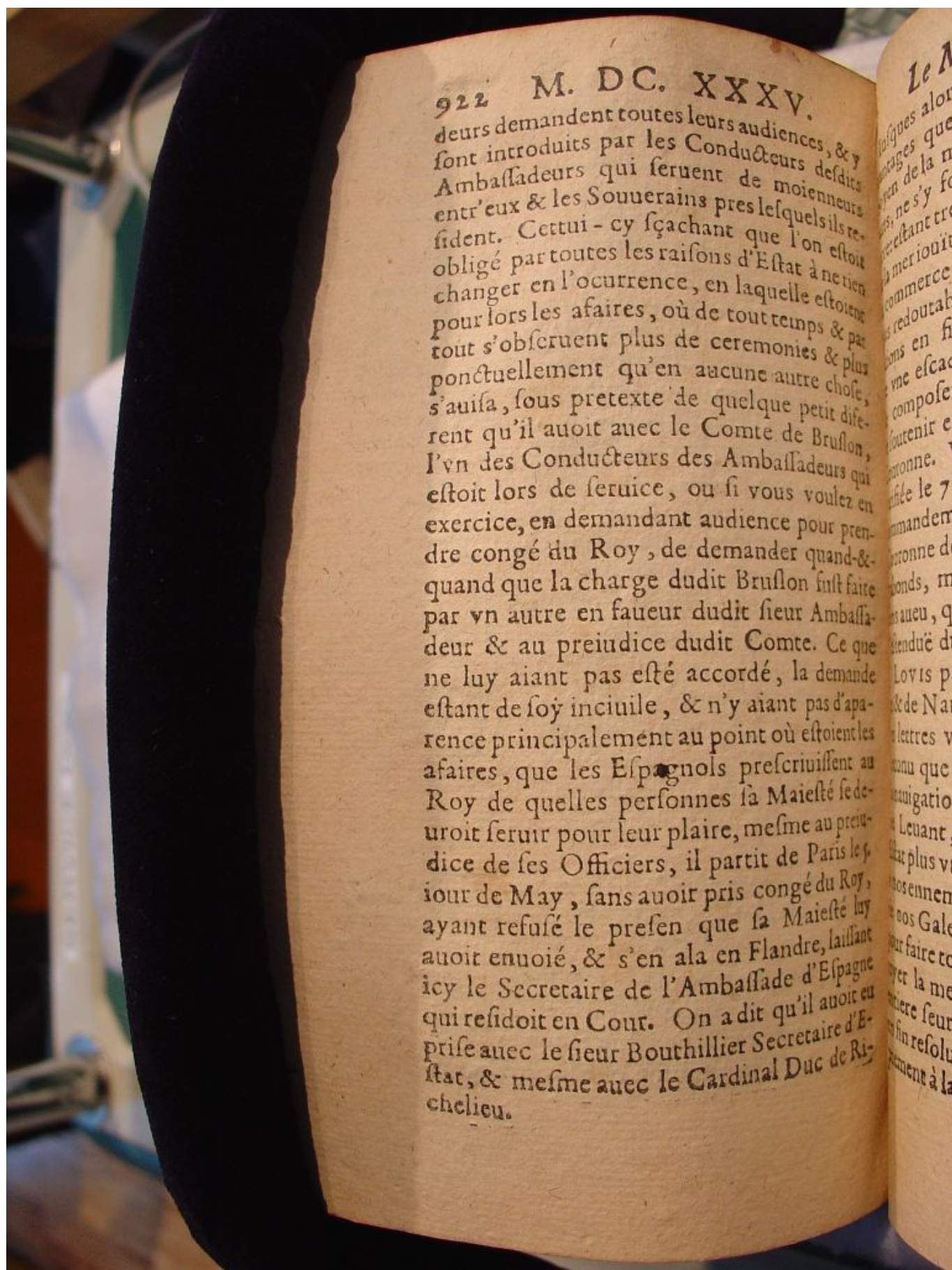
Le 23. ensuiuant le sieur de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie de France, presta serment au Parlement de France, cause de sa charge, comme office de Paris, bonne; & en suite de celuy de Sur-Intendant des mines & minieres de France.

Comme le Roy estoit à Compiègne, le Seigneur Oxenstern grand Chancelier de Suede y arriua le 26. dudit mois d'Auril, accompagné de deux cens hommes de sa suite. Il fut receu de la part du Roy par le Comte d'Alais, assisté du Comte de Bruslon, l'un des conducteurs des Ambassadeurs, qui luy allerent trois lieues au deuant, avec le carosse de leurs Majestez dans lequel il monta, & huit autres tous à six cheuaux chacun, & l'amenèrent au logis qui luy auoit esté préparé. Le lendemain il eut audience du Roy, qui le receut fort bien, l'ayant en grande estime. Leur entretien dura bien demi-heure, auquel le sieur Grotius Ambassadeur ordinaire de Suede leur seruoit d'interprete, en la presence des Colonels Ebron & l'Eslelin Ecoissois. Il fut aussi conduit à l'audience de la Roine; puis à celle du Cardinal Duc de Richelieu, qui prit touiours la main & la porte en sa maison (ledit sieur Grotius adit que ce fut apres l'auoir ofert audit Grand Chancelier.) Ils demurerent ensemble en cette premiere conference l'espace de trois heures, parlans touiours Latin, s'entretenans seulement sur les loüanges des vns & des autres, & de quelques autres propos ioyeux.

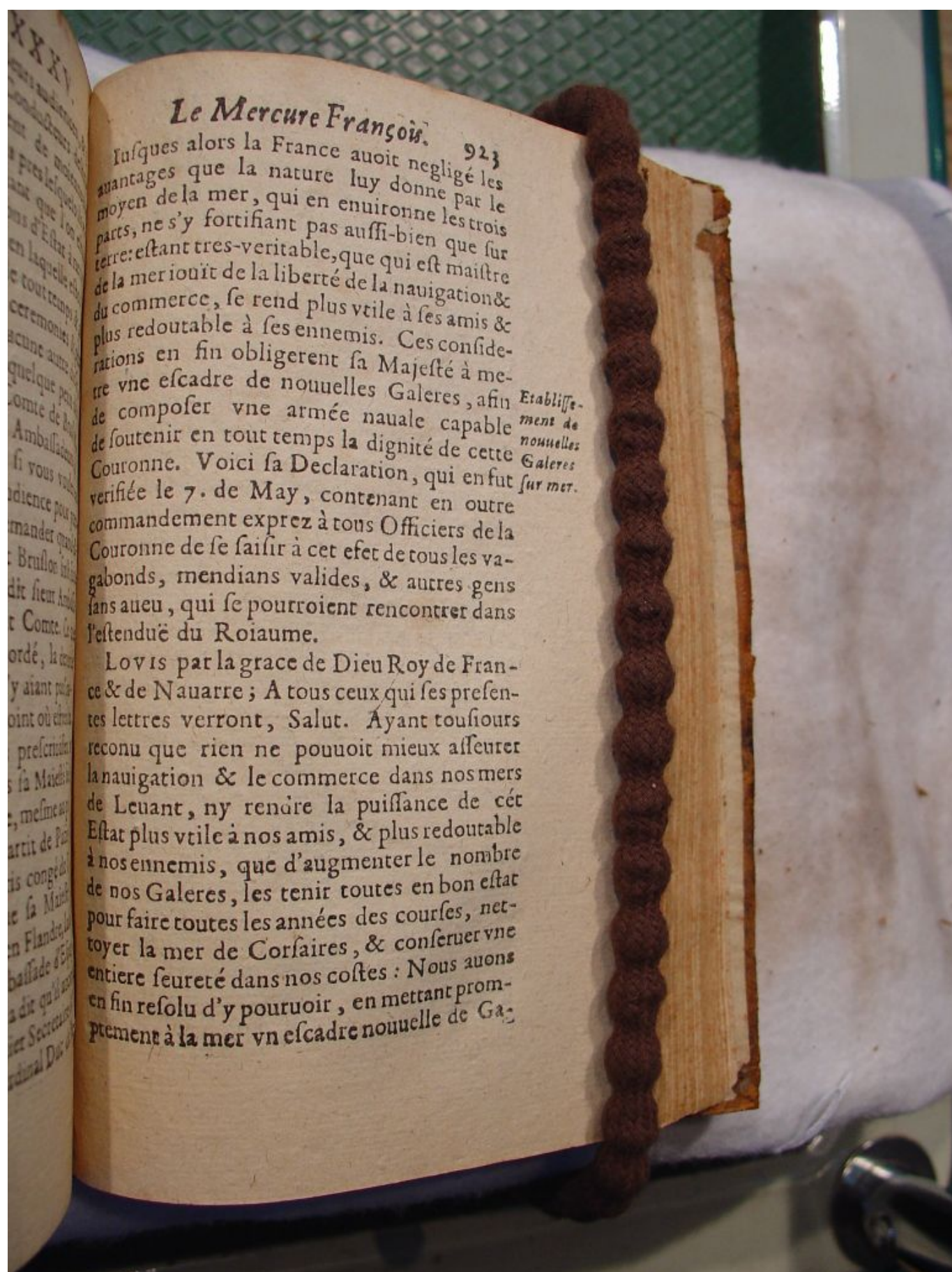
1635_0921.jpg



1635_0922.jpg



1635_0923.jpg



Le Mercure François.

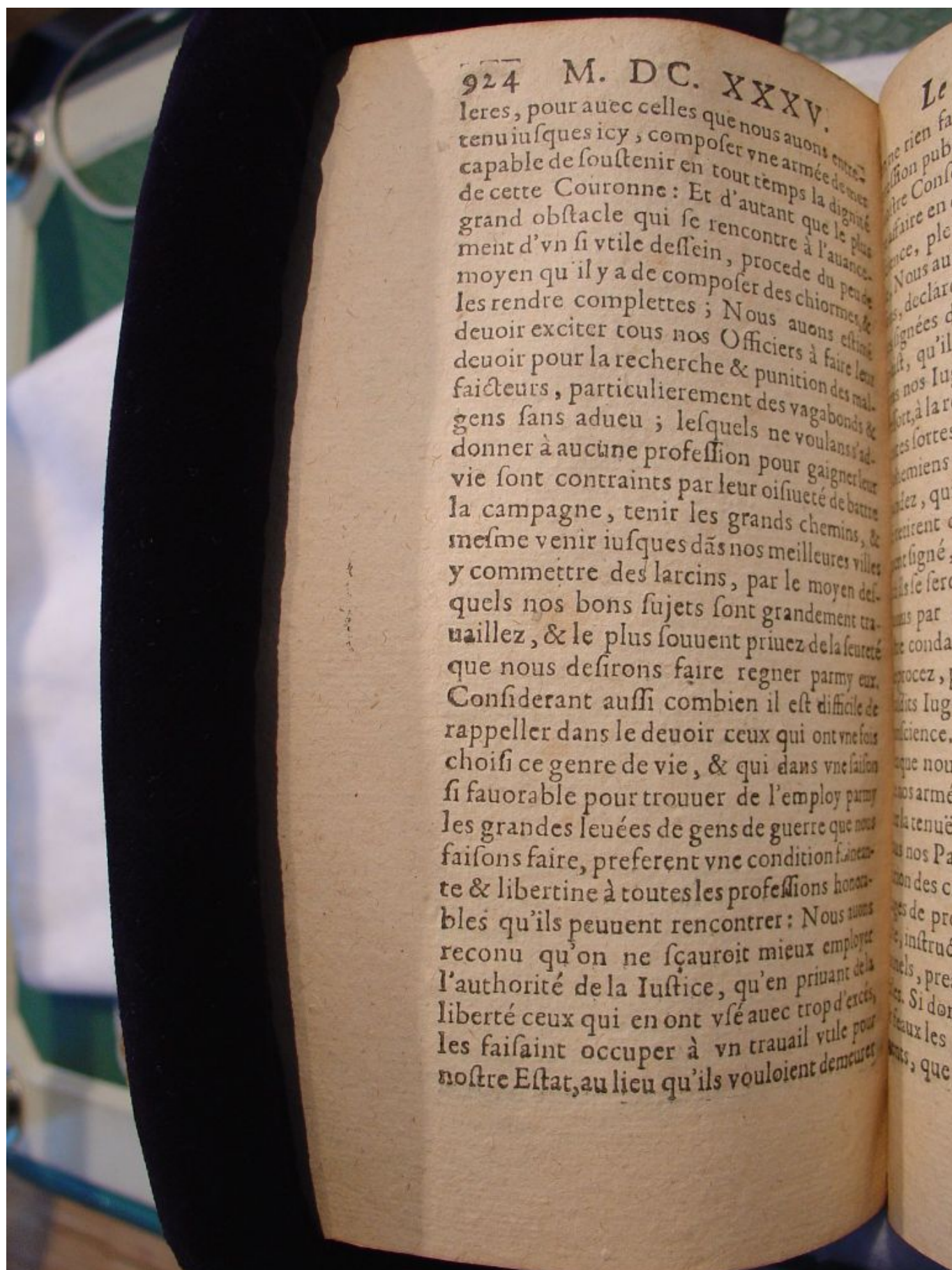
923

Jusques alors la France auoit negligé les avantages que la nature luy donne par le moyen de la mer, qui en enuironne les trois parts, ne s'y fortifiant pas aussi-bien que sur terre: estant tres-veritable, que qui est maistre de la mer iouit de la liberté de la nauigation & du commerce, se rend plus vtile à ses amis & plus redoutable à ses ennemis. Ces considerations en fin obligerent sa Majesté à mettre vne escadre de nouvelles Galeres, afin de composer vne armée nauale capable de soutenir en tout temps la dignité de cette Couronne. Voici sa Declaration, qui en fut verifiée le 7. de May, contenant en outre commandement exprez à tous Officiers de la Couronne de se saisir à cet efet de tous les vagabonds, mendiants valides, & autres gens sans auer, qui se pourroient rencontrer dans l'estenduë du Roiaume.

Etablis-
ment de
nouuelles
Galeres
sur mer.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre; A tous ceux qui ses presentes lettres verront, Salut. Ayant tousiours reconu que rien ne pouuoit mieux asseurer la nauigation & le commerce dans nos mers de Leuant, ny rendre la puissance de cet Estat plus vtile à nos amis, & plus redoutable à nos ennemis, que d'augmenter le nombre de nos Galeres, les tenir toutes en bon estat pour faire toutes les années des courses, nettoyer la mer de Corsaires, & conseruer vne entiere seureté dans nos costes: Nous auons en fin resolu d'y pourvoir, en mettant promptement à la mer vn escadre nouuelle de Ga-

1635_0924.jpg



1635_0925.jpg

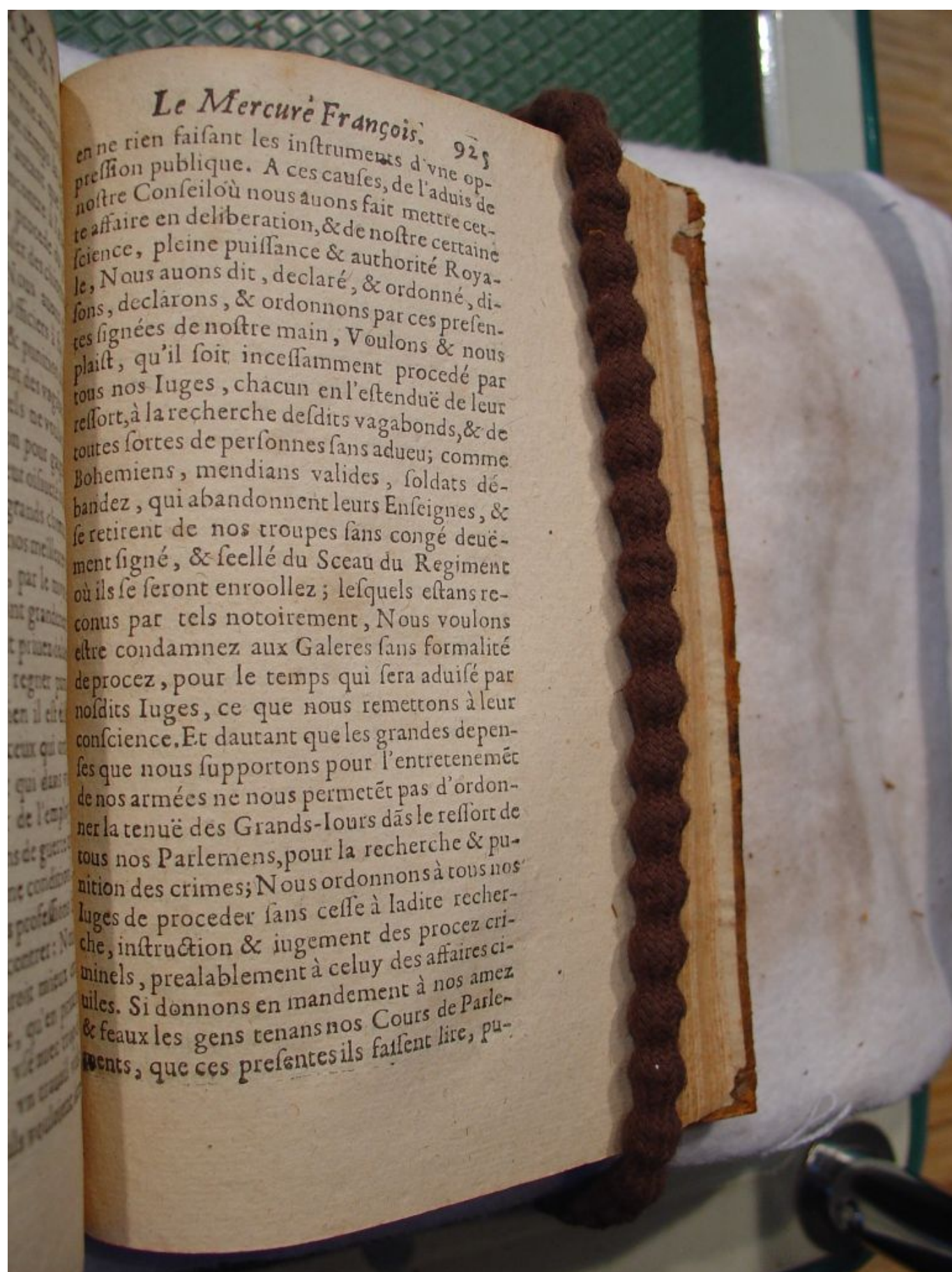


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan